

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire : 2017 - 2018

Trimestre scolaire concerné : 3^{ème} trimestre

Date du Conseil d'école : 26 Juin 2018

sous la présidence de : M. Bernard BRIS, Directeur

Lieu du Conseil d'école : Ecole élémentaire de Laguenne

Membres présents : M. CHASSAGNARD Roger, *Maire de Laguenne*
Mme EYROLLES Nicole, *Adjointe chargée des affaires scolaires.*

M. BRIS Bernard, Mme DOUARD Catherine, Mme FOSSE Patricia,
Mme HILAIRE-NEYRAT Marielle, M. BOUSSIGNAC Christophe
Mme ESPINASSE Justine, *Enseignants.*

Mme FORCE Patricia, Mme TRASSOUDAIN Corinne
Mme GALLOU Emilie, Mme PELLETIER Muriel,
M. CALS Nicolas, Mme LABARTHE Chrystelle
Représentants des Parents d'élèves

Mme Sophie VACHERIN, *DDEN.*

Membres excusés : M. Eric SAUVEZIE, Inspecteur de l'Education Nationale.
M. Le Maire , retenu par une réunion, est arrivé en fin de séance.

Date de l'envoi des convocations et de l'ordre du jour : mail du 12/06/2018, confirmation écrite.

Ordre du jour :

- I) Préparation de la rentrée 2018
 - Effectifs
 - Répartition
- II) Vie de l'école : bilan des activités du 3^{ème} trimestre.
- III) Activités de la coopérative scolaire.
- IV) Questions diverses

La séance : La séance est ouverte à 18H00.

Mme Trassoudaine est nommée secrétaire de séance.

I. PREPARATION DE LA RENTREE 2018

A l'heure présente, voici les chiffres dont nous disposons et la répartition des élèves par **niveau**.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2018/2019	20	27	23	24	24	117

Le **Conseil des maîtres** réuni le 26 JUIN 2018, constatant que la répartition des élèves en fonction de leur tranche d'âge est assez équilibrée, décide de créer 5 classes à un niveau.

Observations de M. BRIS :

- A ce jour, sur les 11 inscriptions prévues (contacts téléphoniques, rencontres à l'école), 1 seul rendez-vous a été confirmé. Il est vrai que, pour des raisons matérielles, les familles sont souvent contraintes d'attendre les derniers jours pour demander un rendez-vous, parfois c'est reporté à la veille de la rentrée). Pour l'instant, les nouvelles inscriptions compensent les départs (mutations, raisons familiales...)

- Certaines personnes qui me contactent (familles séparées) ignorent la réglementation concernant l'exercice de l'autorité parentale (si la radiation et l'inscription peuvent effectivement être effectuées par un seul parent, l'autre doit avoir été informé préalablement, et ne pas manifester d'opposition). En cas de désaccord, je juge aux affaires familiales est saisi, ce qui peut entraîner une radiation de la nouvelle école, voire modifier le droit de garde...

- Sous réserve d'une évolution significative des effectifs, la répartition pédagogique sera la suivante :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme FOSSE	M.HILAIRE	Mme DOUARD	M. BOUSSIGNAC	M. BRIS
20	26	23	24	24

II. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

a. Règlement intérieur.

- ✓ Les horaires d'entrée et sortie des classes, donc les horaires et la répartition des groupes pour les activités périscolaires sont inchangés.
- ✓ La consommation de confiseries (chewing-gum, bonbons en tous genres) est un fléau qui perturbe jusqu'à la vie de la classe. L'an passé nous avons suggéré aux parents d'essayer de réguler eux-mêmes mais il faut bien reconnaître que l'objectif fixé n'a pas été atteint, au contraire.
- ✓ Aussi, il est proposé l'ajout de la mention suivante au règlement intérieur : « La consommation de friandises (bonbons, chewing-gum, sucettes) est interdite à l'école. »
(Il est évidemment indispensable que les responsables des activités périscolaires harmonisent leur règlement intérieur avec celui de l'école).
 - L'apport de bonbons pour les anniversaires sera autorisé après demande aux enseignants et ils seront uniquement consommés en classe. Cette règle sera également inscrite dans le carnet de liaison.

Vote : La proposition est retenue à l'unanimité.

- ✓ Remarque : Il va de soi que le non respect de la règle adoptée induira des mesures de confiscation, puis des sanctions.

De la même manière, Il est constaté que de plus en plus d'enfants viennent à l'école les bras couverts de tatouages d'origine diverse, voire habillés à la limite de la convenance (vêtements très courts, tongs aux pieds).

Il est donc proposé d'ajouter la mention : « Les enfants viennent à l'école avec une tenue correcte, adaptée au milieu scolaire ». (Pas de vêtements trop courts ni tongs aux pieds par exemple)

Vote : Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Remarque de M. BRIS : Dans les deux cas débattus précédemment, il ne s'agit pas de tout interdire mais d'introduire des indicateurs permettant aux enfants de comprendre que l'école est, et reste, un milieu particulier, dans lequel les règles de vie peuvent être différentes de celles en vigueur dans le cercle familial ou au centre aéré...

b. Posture Vigipirate

C'est l'ensemble des mesures préconisées pour assurer au mieux la sécurité des enfants et des personnels dans le contexte bien particulier que nous vivons depuis un certain temps.

Lecture est faite du courrier de monsieur l'Inspecteur d'Académie rappelant que l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat », et rappelant l'essentiel des mesures à mettre en œuvre.

III. ACTIVITES PEDAGOGIQUES DU DEUXIEME TRIMESTRE

(Activités USEP)

Malgré la longueur du 3eme trimestre, la plupart des activités pédagogiques particulières ont été mises en place au cours du trimestre précédent, nous ne revenons donc que sur les dernières.

- **Lundi 14 mai :** journée athlétisme au Coiroux pour les CP, CE1 et CE2. Les élèves des écoles présentes (Aubazine, Naves, Laguette) sont mélangés pour constituer des équipes mixtes. Les activités sont les lancers de balles, les courses et les sauts).
- **Vendredi 15 juin :** la journée athlétisme des CM1 et CM2 au stade A. CUEILLE. Six épreuves d'athlétisme (saut en hauteur / longueur, lancer de balles lestées/lancer du poids, course de vitesse 50 m plat /40 m haies, course de relais) et le traditionnel pique-nique de midi.
Encadrement : les deux enseignants accompagnés de Nicole Eyrolles et Jérôme Friedman.
- **Permis piétons :** Mme DOUARD explique qu'en raison de problèmes de changement de personnel à la gendarmerie, de changement de matériel en lien avec la MAIF, l'activité n'a pu se dérouler comme les années précédentes. Néanmoins, le travail a été mené en classe.

- **Natation** : les sorties à la piscine de Tulle ont débuté immédiatement à la rentrée des vacances de Pâques. Comme l'an passé, trois créneaux étaient réservés à l'école de Laguenne, répartis sur 3 matinées (lundi : CP et CM2, mardi : CE1 et CE2, jeudi : CM1 et GS)
Il a été fait appel aux bénévoles titulaires de l'agrément nécessaire afin d'aider à l'encadrement des séances, essentiellement pour les petits (CP et CE1).

⇒ *M. BRIS fait remarquer que, grâce au dispositif mis en place par Tulle Agglo, 100 % des élèves sont considérés comme nageurs à l'issue du CM2.*

- *4 bénévoles agréés ont répondu favorablement, en fonction du temps dont elles disposaient, et nous les en remercions vivement.*
- *En raison du calendrier de cette année (jours fériés) les classes de CP et CM2 n'ont bénéficié que de 9 séances sur les 10 possibles, les classes de CE1, CE2 et CM1 n'ont eu que 8 séances.*

IV. ACTIVITES DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

a. les voyages scolaires

Vendredi 15 Juin : classe de CP.

- Le village du Bournat : « Voyage dans le temps »
Les élèves ont été transportés en 1900. Ils ont pu voir la vie d'un village reconstitué (maisons d'habitation, les commerces, les métiers, les animaux du village)
Fête foraine de l'époque avec manèges.
Visite guidée du village, participation à deux ateliers (fabrication du pain, après visite du moulin.
Vie d'un écolier en 1900, écriture à l'encre et au porte-plume.

⇒ **La maîtresse** tient à remercier les sympathiques accompagnateurs : Mme PELLETIER, Mme FORCE, Mme LUDIER, Mme CLAUZEL.

Vendredi 15 Juin : classes des CE1 et CE2. Journée au parc du REYNOU, près de LIMOGES.

Par beau temps, ce qui n'était pas acquis d'avance, les élèves ont profité d'une visite guidée (commentaires sur les régimes alimentaires des animaux) puis ont profité d'une visite libre.

⇒ Merci à Mme AUFRAY pour sa participation.

Jeudi 21 vendredi 22 juin : classes de CM1 et CM2 Voyage au parc Paléopolis, hébergement à Vichy, journée au Pal près de St Pourçain sur Sioule.

⇒ Monsieur BRIS adresse ses remerciements à Nicole EYROLLES, Chrystelle LABARTHE, Delphine CLAUZEL, David BOULOGNE pour leur participation efficace.

⇒ M. BOUSSIGNAC souhaite insister sur la qualité de l'organisation mise en place par M. BRIS.

⇒ M. BRIS fait remarquer que ces activités ne pourraient être organisées sans la participation financière des parents d'élèves par l'intermédiaire de l'association « les gamins d'abord ».

⇒ Les enseignants et l'ensemble du Conseil d'Ecole tiennent donc à les remercier pour leur implication.

b. L'association « les gamins d'abord ».

Mme LABARTHE a été chargée par la Présidente de l'Association, Mme PIQUEMAL de dresser un rapide bilan de la fête de l'école.

- Remerciements aux enseignants de la maternelle qui ont participé au spectacle ainsi qu'à Mme BATIER qui a préparé les danses présentées par les élèves de l'élémentaire dans le cadre d'un atelier qu'elle a animé tous les samedis. Sa participation est essentielle, aussi, bien que n'ayant plus d'enfant scolarisé l'an prochain, elle sera à nouveau sollicitée.
- Souhait que les classes de l'élémentaire participent au spectacle l'an prochain.
- 98 repas ont été servis en soirée.
- Bénéfice estimé de la fête : environ 1 000 €.

V. QUESTIONS DIVERSES :

- **Mme PELLETIER** souhaite poser une question à la municipalité à la demande de plusieurs parents d'élèves. (Question transmise préalablement par écrit).

« Qu'envisagez-vous de faire comme travaux cet été ? Comptez-vous faire des travaux dans la classe de CP, le bureau du directeur et dans le « coin infirmerie » qui est insalubre ?

⇒ *Le débat ouvert devenant animé, M. BRIS fait remarquer qu'il est important de mesurer les mots qui sont utilisés pour soumettre les questions et les demandes, qu'il n'est pas utile car contreproductif de faire de ces sujets réels des sources de conflit avec la municipalité.*

⇒ *Il commente la liste des travaux transmise l'an passé et indique ce qui a été réalisé et ce qui reste à réaliser, dont bien sûr, la réfection des locaux cités plus haut.*

Comme les années précédentes, le directeur remettra à M. le Maire un document recensant les menues réparations à effectuer pour la prochaine rentrée, des travaux à prévoir à court ou moyen terme et des aménagements souhaités.

- **M. Le Maire** intervient pour informer le Conseil que l'école venait d'être raccordée au réseau **fibre optique**, mais qu'une mise à jour imprévue des équipements en place devait être effectuée pour bénéficier pleinement du débit possible. Il informe le Conseil d'école du projet de construction d'un **City-Park**. (Équipement multisports ouvert au public).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La rentrée 2018/2019 est fixée au lundi 3 septembre.

La secrétaire de séance

Le Directeur
Bernard BRIS